

Feu vert sous conditions de l'acquisition de la branche média du groupe Altice par CMA CGM

Publié le 28 juin 2024

Le 13 mai 2024, le groupe CMA CGM a notifié à l'Autorité de la concurrence le projet de prise de contrôle exclusif d'Altice Media, la branche médias du groupe Altice.

Après examen de l'opération, l'Autorité l'a autorisée sous conditions. Afin de remédier aux risques d'atteinte à la concurrence identifiés, CMA CGM a souscrit des engagements comportementaux.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 28 JUIN

Acquisition de la branche média du groupe Altice
par CMA CGM : l'Autorité conditionne la réalisation
de l'opération à des engagements

[Lire le communiqué](#)